

## La dimension territoriale pour les inspecteurs de la voie professionnelle Patrick BET

Le champ géographique d'intervention est l'un des paramètres qui caractérisent l'accomplissement des missions des personnels d'inspection.

Pour les inspecteurs intervenant sur le second degré, la définition des postes sur lesquels ils peuvent être affectés (pour la majorité d'entre eux) repose sur trois éléments : l'académie comme champ d'intervention, leur grade (IA-IPR ou IEN) et leur discipline (ou le champ disciplinaire). Ces deux derniers paramètres déterminent la partie du système d'éducation et de formation sur laquelle portent leurs missions. Basés au rectorat d'académie, ces inspecteurs ont à organiser, sous l'autorité du recteur, les modalités selon lesquelles ils mettront en œuvre leurs missions sur l'ensemble du territoire académique.

Pour les inspecteurs intervenant sur la voie professionnelle, le domaine d'intervention est aussi caractérisé par le fait qu'il ne relève pas de la scolarité obligatoire et qu'il concerne des publics aux statuts divers (élèves, apprentis, stagiaires).

Par ailleurs, l'offre de formation est caractérisée par la préparation à des certifications professionnelles liées à des métiers. La répartition de cette offre de formation relève de l'application du Contrat de plan régional des formations sur lequel les Conseils régionaux ont compétence. Cette répartition peut être très différenciée selon les zones, en relation avec le tissu économique local et le potentiel d'emplois comme avec la dimension des académies et l'importance des publics en formation. Dans la voie professionnelle, les établissements de formation sont donc répartis sur un vaste territoire en proposant chacun une gamme différente de spécialités professionnelles.

L'administration de l'Éducation nationale a introduit progressivement une distinction d'appellation pour les IEN intervenant sur la voie professionnelle. Les IEN EG (enseignement général) interviennent soit en mathématiques-sciences, soit en lettres-histoire-géographie, soit en lettres-anglais, soit en lettres-espagnol, soit en lettres-allemand. Les IEN ET (enseignement technique) interviennent sur les domaines professionnels dans le cadre d'un champ disciplinaire, soit sciences et techniques industrielles (sciences industrielles ou arts appliqués), soit sciences biologiques et sciences sociales appliquées, soit économie et gestion.

Pour préparer aux diplômes de ces différentes spécialités, les enseignants interviennent, soit sur les enseignements généraux, soit sur des domaines professionnels spécifiques avec la particularité de ne pas mettre en œuvre des programmes, mais de préparer à l'acquisition des compétences (savoir-faire et savoirs) figurant dans le référentiel de certification, en laissant le choix des démarches pédagogiques et didactiques aux enseignants.

Dans ce cadre, les missions des IEN ET et EG vont, pour les unes, être transversales car non liées à leur discipline, pour les autres être déterminées par la nécessité que les enseignants soient accompagnés, conseillés, évalués par un spécialiste de leur discipline.

Cette répartition académique conduit à indiquer, pour chaque établissement, quels sont les IEN qui ont en charge les différentes spécialités d'enseignement, et éventuellement qui d'entre eux est correspondant de l'établissement (de fait, du chef d'établissement) pour les aspects plus transversaux.

Cette répartition est fonction aussi de l'effectif des IEN ET et EG sur l'académie. Ainsi pour certaines

disciplines, il n'y a souvent qu'un IEN sur l'académie (comme en Arts appliqués), ou bien un IEN intervenant sur plusieurs académies (comme pour l'Espagnol ou l'Allemand).

Lorsque plusieurs IEN relèvent de la même discipline, la répartition peut être géographique, ou être liée à des spécificités des établissements (une dominante tertiaire ou hôtelière ou industrielle ou...).

Ainsi, le territoire d'intervention de chaque IEN ET ou EG est à la fois un ensemble de pôles dans lesquels son intervention

est liée à sa discipline, mais aussi l'environnement dans lequel ces pôles fonctionnent et surtout l'ensemble des enseignants et formateurs qui interviennent dans cette discipline et dans cet environnement spécifique pour des publics aux statuts différents. Sur ce même territoire, il s'agit aussi de prendre en compte les interventions auprès des organismes et réseaux de formation professionnelle ne relevant pas directement de l'Éducation nationale mais préparant à des diplômes professionnels de ce Ministère.

C'est dans ce maillage particulier qu'il convient de nouer les relations avec les enseignants, de contribuer à les mettre en réseaux, d'accompagner leurs réflexions sur leur enseignement, mais aussi de discerner qui peut être un référent pour ses pairs, un tuteur pour de nouveaux enseignants, un formateur, ...

Les distances géographiques, quand elles sont importantes, rendent cela plus difficile, mais aussi plus nécessaire pour diffuser les pratiques et mettre en relation, d'autant que les regroupements ou les formations se sont raréfiées. Dans certaines spécialités, le déroulement des examens, voire la production de sujets, compensent partiellement cette situation. La possibilité de contacts plus directs grâce aux moyens de communication ne peut supprimer totalement les moments de présence physique dans les lieux où la formation est mise en œuvre.

Pourtant, cet ensemble de liens avec les enseignants nourrit aussi l'analyse des évolutions et des besoins que l'IEN ET ou EG doit pouvoir mener, en relation avec la dimension académique.

L'incertitude sur l'organisation des académies dans le cadre de la nouvelle carte des régions conduit toutefois à s'interroger sur les effets d'un accroissement importants de certains territoires et notamment comment l'on pourra envisager des relations de « proximité » entre personnels d'inspection et d'enseignement dans ce nouveau cadre géographique et institutionnel.

## Restez informés ...



**Informations sur la carrière**  
**Réflexions sur le métier**  
**Prises de positions syndicales**  
<http://snpi-fsu.org/>  
<http://snpi.fsu.fr/>



**La lettre aux adhérents**  
**est adressée par mail à**  
**tous les adhérents.**

Si vous souhaitez vous aussi la recevoir,  
il suffit de la demander par mail  
[snpifsu@gmail.com](mailto:snpifsu@gmail.com)



### **Inspecteur aujourd'hui**

Bulletin syndical du SNPI-FSU  
n° CPPAP: 0411 S 5095  
Siège social :  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
01 41 63 27 65  
[snpi@fsu.fr](mailto:snpi@fsu.fr)

#### **Directeur de la publication**

Paul Devin

#### **Rédactrice en chef**

Catherine Chabaudie

#### **Régie publicitaire**

COM D'HABITUDE PUBLICITÉ  
Clotilde Poitevin  
05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

#### **Imprimeur**

CORLET imprimeur SA  
[www.corlet.fr](http://www.corlet.fr)

